



Régie interne

Service de Garde l'Épervière

Bienvenue au service de garde L'Épervière

Depuis 1988, le service de garde L'Épervière accueille les enfants de la maternelle à la 4^e année, matin, midi et soir, ainsi que lors des journées pédagogiques.

Le respect, le plaisir et le bien-être de l'enfant sont les grandes valeurs véhiculées au service de garde L'Épervière. Dans nos gestes, nos activités, dans notre façon d'intervenir.

Les enfants sont invités à découvrir et à expérimenter diverses activités qui favorisent leur développement global tout en s'amusant.

L'enfant est au cœur de nos préoccupations.

Au plaisir!

L'équipe du service de garde L'Épervière

Clientèle

Le service de garde en milieu scolaire est un service offert par le Centre de services scolaire des Navigateurs principalement aux familles fréquentant l'école de L'Épervière.

Ce service doit s'autofinancer.

Deux types d'inscriptions sont reconnus :

- **Régulier**

Une inscription répond à cette définition si l'enfant fréquente le service de garde au moins deux périodes partielles ou complètes par jour, pour cinq heures de garde.

- **Sporadique**

Une inscription répond à cette définition si l'enfant fréquente le service de garde pour un temps moindre que le temps minimum requis au statut de régulier.

Inscription

Les parents ont l'obligation de remplir la fiche d'inscription et de la signer chaque année, et ce, durant la semaine prévue à cette fin qui se déroule au début février. Il est toujours possible d'inscrire un enfant en cours d'année.

Modalités de fréquentation

Absence de l'élève pendant les jours de classe (maladie).

Les frais de garde sont payables en conformité à la réservation de base. Un crédit sera appliqué seulement à partir de la 3^e journée d'absence consécutive à l'école et au service de garde.



Absence de l'élève pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche

Lors des journées pédagogiques et de la semaine de relâche, les frais de garde sont payables selon la réservation effectuée par le parent pour ladite journée et selon les modalités diffusées par le service de garde. Le parent doit aviser le service de garde le plus tôt possible de l'absence de son enfant.

Fréquentation au service de garde et à l'école

Lorsque l'enfant s'absente de l'école pour une ou plusieurs journées (maladie, suspension, autre), il ne peut être admis au service de garde.

Inscription et solde en souffrance

L'inscription au service de garde scolaire est automatiquement refusée lorsque le parent a un solde en souffrance à l'un ou l'autre de nos points de service du Centre de services scolaire des Navigateurs, tant que ce solde demeure impayé.

Arrêt ou modification de fréquentation

Un arrêt ou une modification de fréquentation est possible en respectant un préavis d'une semaine. Les parents doivent remplir le formulaire prévu à cet effet et disponible au service de garde. Aucun changement ou modification n'est accepté pour un délai de moins d'un mois à partir de la date d'application du changement.

Horaire

Le service de garde ouvrira ses portes lors de la deuxième journée pédagogique de l'année scolaire.



Matin	Midi	Présoilaire	Fin de journée	Journées pédagogiques
6 h 30 à 7 h 50	11 h 15 à 12 h 40	7 h 50 à 8 h 05	15 h 05 à 17 h 45	6 h 30 à 17 h 45
		14 h 12 à 15 h 05		

Journées fériées

Le service de garde est fermé lors des journées fériées et elles ne sont pas facturées.

- Fête du Travail
- Action de grâces
- Période des Fêtes
- Pâques
- Fête des Patriotes
- Période estivale

Journées pédagogiques

Le service de garde est ouvert les mêmes jours que l'école incluant la plupart des journées pédagogiques (le service de garde est fermé la première journée pédagogique d'août pour de la formation avec l'équipe-école).

Semaine de relâche

Le service de garde est ouvert durant la semaine de relâche. Pour vous informer du nombre de jours et des horaires, une offre de service vous parviendra en janvier.



Fermeture lors de tempêtes

Lors d'une force majeure ou d'une tempête, deux types de fermetures d'école sont prévus au Centre de services scolaire :

- **Tempête ou situation climatique importante**
Il s'agit d'une tempête de neige, de verglas ou autre situation climatique d'importance. Il peut également s'agir d'une situation particulière (trouble électrique, dégâts d'eau, etc.) nous obligeant à fermer l'établissement. Le service de garde est alors fermé.
- **Fermeture préventive**
Il s'agit d'une fermeture des écoles pour les élèves. La fermeture préventive pourra s'appliquer lorsqu'une tempête est annoncée, mais pas encore débutée. Le service de garde est alors ouvert et reçoit les élèves selon l'horaire et la tarification d'une journée pédagogique.

Il est donc important d'appeler au service de garde lorsqu'il fait tempête 418 888-4211, poste 18040, dès 6 h 15 le matin et vous saurez immédiatement sur le message d'accueil du service de garde si celui-ci est fermé ou ouvert.

Si on annonce la fermeture de l'école en cours de journée : le service de garde reste ouvert jusqu'au départ du dernier enfant. Les parents sont invités, dans la mesure du possible, à venir chercher leur enfant plus tôt ou de prévoir demander l'aide d'un contact. Le personnel du service de garde appréciera ne pas s'éterniser au service de garde après 17 h 45.



Tarification

Les frais de garde sont les suivants :

	Matin	Midi	Fin de journée
Tarifs sporadiques	4 \$	4,25 \$	8 \$
Tarifs réguliers		8,95 \$*	
Journées pédagogiques		14,60 \$**	
Semaine de relâche		18,60 \$**	

Retard après 17 h 45, 3 \$ par période de 5 minutes (par famille).

* Tarif établi selon les normes du ministère de l'Éducation.

**Des frais d'activités peuvent être demandés.

Facturation et conditions de paiement

La facturation est émise vers le 15^e jour de chaque mois selon votre réservation de base et les frais encourus lorsque vous avez utilisé des services supplémentaires dans le mois précédent.

- Délais : le paiement complet doit être effectué dans le mois courant en un ou plusieurs versements
- Modes de paiement acceptés : Internet ou chèque

Retard de paiement

10 jours après le mois courant : Premier avis / entente de paiement

20 jours après le mois courant : Deuxième avis / dernier rappel

60 jours après le mois courant : Arrêt de service de garde et transmission à une firme de recouvrement

Si votre solde est de plus de 300 \$ par enfant, l'accès aux journées pédagogiques vous sera refusé.



Relevés d'impôt

Un relevé 24 pour frais de garde sera émis au plus tard le 28 février de chaque année. Selon les règles de Revenu Québec, le reçu, s'il y a lieu, doit obligatoirement être émis au nom de la personne qui a payé les frais de garde. C'est-à-dire le signataire du chèque ou le titulaire du compte Internet qui apparaît dans notre système. Il appartient donc aux parents de valider les informations qui nous sont transmises par leur institution financière. Il nous est impossible de modifier ou de changer le nom sur les reçus. Il est aussi interdit de remettre un reçu fiscal si ce payeur ne nous a pas transmis son numéro d'assurance sociale.

Déductions

Les frais déductibles au provincial et au fédéral sont les suivants :

	Provincial	Fédéral
Frais de garde – Statut régulier		X
Frais de garde – Statut sporadique	X	X
Frais de garde – Journées pédagogiques		X
Frais de garde – Semaine de relâche	X	X
Frais supplémentaires – Administration, retards, frais d'activités		

Politique d'arrivée et de départ des enfants

Le matin

Le parent doit signifier à l'éducatrice que son enfant est arrivé. Le personnel ne peut être tenu responsable de la sécurité d'un enfant s'il ne sait pas que celui-ci est présent. Il est également interdit de laisser un enfant seul dans la cour avant l'heure d'ouverture du service de garde.

Poste d'accueil en fin de journée

Le service de garde bénéficie d'un poste d'accueil pour faciliter les départs et exercer un contrôle sécuritaire des personnes présentes dans l'école. Le poste d'accueil est situé à l'entrée principale du Pavillon des Prés. Nous vous demandons par conséquent de respecter les consignes émises par le personnel à l'accueil. L'application Hop Hop est offerte aux parents pour faciliter le départ de leur enfant.

Repas et collation

Routine du midi

Le midi, la période est divisée en trois temps de vie, le repas, le jeu de transition et le jeu à l'extérieur. Ces temps de vie sont ponctués des routines d'hygiène (laver les mains, toilettes, etc.) et nous demandons aux enfants de manger leur repas dans un climat de camaraderie. L'éducatrice propose alors des jeux et des activités courtes selon les intérêts et les besoins des enfants.



Le repas

Nous vous demandons de placer le repas de votre enfant dans un récipient incassable et conçu pour l'utilisation au micro-ondes. Seules les éducatrices ont accès au micro-ondes.

Pour plus de commodités, vous pouvez aussi utiliser un «thermos».

Assurez-vous de placer un bloc réfrigérant dans le sac à goûter afin de bien conserver la nourriture tout au long de la journée.

Pour des raisons d'hygiène et pour la sécurité des enfants allergiques, le personnel porte une attention particulière à ce que les enfants ne partagent pas de nourriture ou d'ustensiles.

Condiments et ustensiles

Vous devez prévoir les condiments et les ustensiles de votre enfant dans le sac à lunch.

Allergies alimentaires

Comme nous avons plusieurs enfants gravement allergiques au service de garde, les noix, les arachides et leurs dérivés sont interdits dans les repas et les collations de tous les enfants.



Mesures de santé, de sécurité et d'hygiène

Secourisme d'urgence

Conformément à la loi sur l'instruction publique, tout le personnel du service de garde possède une attestation de secourisme révisée tous les trois ans.

Distribution de médicaments et soins de santé

Lorsque nous devons distribuer un médicament ou administrer un soin de santé à votre enfant, nous devons suivre un protocole rigoureux. Nous vous demandons de communiquer avec la technicienne du service de garde le plus rapidement possible.

Les **médicaments** doivent obligatoirement être accompagnés d'une prescription médicale (étiquette de la pharmacie) et remis à une éducatrice dans leur contenant d'origine. De plus, le parent doit remplir le «formulaire d'autorisation d'administration de médicament à l'école» disponible au service de garde ou au secrétariat de l'école. Tous les médicaments sont conservés sous clé et hors de la portée des élèves.

Aucun médicament ne doit être laissé dans le sac à lunch de votre enfant.

ÉPIPEN : L'auto-injecteur ÉPIPEN, remis par les parents, doit être identifié au nom de chaque enfant. Il est conservé dans une armoire accessible et visuellement identifiée en cas d'urgence.

Une pilule, une petite granule, une crème, une pommade...

Par mesure de sécurité, aucun médicament en vente libre ne doit être laissé dans les effets personnels de votre enfant. De plus, la Loi ne nous permet pas de le distribuer ou de l'administrer sans une prescription émise par un médecin qualifié.

Crème solaire

Les parents doivent fournir une bouteille de crème solaire et celle-ci doit être identifiée au nom de l'enfant. Le contenant sera conservé dans le sac à dos de l'enfant qui sera invité à l'appliquer lui-même.

Sécurité

Conformément à la loi sur l'instruction publique, tout le personnel possède une attestation de secourisme révisée tous les trois ans.

Le personnel met tout en place pour assurer la sécurité des enfants qui leur est confiée. C'est notre première préoccupation.

Devoirs et leçons

Un atelier de devoirs et leçons est offert aux enfants de la 2^e à la 4^e année.

Le personnel du service de garde agira à titre de surveillance et d'aide occasionnelle seulement. Les devoirs et les leçons sont d'abord une responsabilité parentale.

Effets personnels de l'enfant

Les objets personnels (jouets, toutous, objet électronique, etc.) ne sont pas permis au service de garde, à moins d'une autorisation écrite lors de certaines activités. Aucun argent de poche n'est permis lors des sorties.

Service de garde l'Épervière

1149, avenue Olivier, Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0
Tél. : 418 888-4211 poste 18040
service-garde.eperviere@csnavigateurs.qc.ca